Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction mobilité, emplois,carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **Suivi par : Patrice CHAZAL, adjoint au sous-directeur** **Tél. : 01.49.55.53.65**	**Note de mobilité** **SG/SRH/SDMEC/2014-252** **02/04/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 27/05/2014
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Mobilité vers des postes ouverts au MEDDE.

Résumé : Information des agents du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) relative à la publication des postes proposés dans le cadre du cycle de mobilité de 2014-9 du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Mots-clés : Appel, candidature, mobilité 2014, MEDDE, mouvement, affectation, mobilité.

Destinataires d'exécution
Pour exécution : administration centrale, établissements d'enseignement, services déconcentrés et établissements publics Pour information : RAPS, organisations syndicales

Les agents du MAAF peuvent prendre connaissance des postes proposés lors du cycle de mobilité de 2014-9 du MEDDE à l'adresse suivante : http://mobilite.application.developpement-durable.gouv.fr

Ces informations sont également consultables sur le site intranet du MEDDE, accessible via l'intranet du MAAF (rubrique : liens utiles).

Les agents souhaitant faire acte de candidature sur les postes précités doivent prendre contact avec le service qui propose le poste et remplir le formulaire PM104 (à télécharger sur le site indiqué ci-dessus).

Les dates limites de candidature indiquées sur ce site doivent être respectées.

Il est rappelé que les mobilités vers ces postes sont soumises au respect du plafond d'emploi du ministère employeur.

Les candidats adresseront une copie de leur demande de mutation, pour avis, à leur chef de service et, pour information, aux IGAPS coordonnateurs territorialement compétents (pour les services de départ et d'accueil / à la MAPS d'administration centrale pour les postes en administration centrale du MEDDE).

Ils adresseront impérativement une copie de leur demande à leur bureau de gestion, au service des ressources humaines (sous-direction mobilité, emplois, carrière), ainsi qu'à la sous-direction parcours professionnel et mobilité du MEDDE.

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Signé : Michel GOMEZ